

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

numéro
CM_220405_17

L'an deux mille-vingt deux, le cinq avril,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt neuf mars deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	25
exprimés	29
vote	
pour	22
contre	7
abstention	0

Présents :

Jean-Marc SAUVIER, Fadilha BENAMMAR KOLY, David BOSC, Damien ALIBERT, Nathalie SYZ, Claude LAATEB, Gilles MARRES, Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Marie Pierre CAUMES, David DRUART, Claude FERAL, Monique GALEOTE, Izia GOURMELON, Didier KOEHLER, Edith POMAREDE, Françoise CAUVY, Michel PANIS, Isabelle PEDROS, Joana SINEGRE, Marie-Laure VERDOL, Magali STADLER, Ahmed KASSOUH, Ali BENAMEUR, Nathalie ROCOPLAN.

Absents avec pouvoirs :

Damien ROUQUETTE à Magali STADLER, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, Thibault DETRY à David DRUART.

OBJET :	Adoption du budget primitif de l'année 2022 du budget annexe Les Gardies
----------------	---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), fixant les conditions dans lesquelles les communes doivent adopter leur budget primitif notamment l'article L.2313-1 : « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* »,

VU la commission finances du 31 mars 2022,

VU la délibération n°CM_220405_13 du Conseil municipal de ce jour, relative à l'approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Les Gardies,

CONSIDÉRANT que la maquette budgétaire correspondante est mise à disposition au préalable de la séance, de la Mairie de Lodève ainsi que sur le lien du drive suivant :

https://lodevoisetlarzac-my.sharepoint.com/:f/g/personal/sjoulkva_lodevoisetlarzac_fr/EkILyT7u_1hPmLoAO-w3xvIBk6S5B0H99rIKyTB71zIW_Q?e=nrZerb

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le budget primitif de l'année 2022 du budget annexe Les Gardies, annexé à la présente délibération et accompagné de la note synthétique.

Où l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : ADOPTE** le budget primitif de l'année 2022 du budget annexe Les Gardies, tel que présenté dans la maquette et la note synthétique annexées à la présente délibération, en votant :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, un montant de 98 420,48 euros,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, un montant de 73 230,82 euros,
- avec reprise des résultats de l'exercice n-1 après le vote du compte administratif n-1,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE





BUDGET PRIMITIF 2022

Note synthétique

Conseil Municipal du 5 avril 2022

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le rapport d'orientations budgétaires, disponible sur le site internet de la commune.

COMMUNE DE LODEVE

Table des matières

1	L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET PRINCIPAL.....	3
2	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	5
	Les dépenses réelles de fonctionnement	5
2.1.1	Des charges à caractère général en baisse (chapitre 011).....	5
2.1.2	Une évolution des dépenses de personnel maîtrisée (chapitre 012).....	6
2.1.3	Des atténuations de produits stables (chapitre 014).....	7
2.1.4	Des charges de gestion courante en baisse (chapitre 65).....	7
2.1.5	Des frais financiers stables (chapitre 66).....	7
2.1.6	Des charges exceptionnelles en forte évolution (chapitre 67).....	8
	Les recettes réelles de fonctionnement.....	8
2.1.8	Des atténuations de charges en hausse (chapitre 013).....	8
2.1.9	Des produits des services du domaine et ventes diverses toujours impactés par la crise sanitaire (chapitre 70)	9
2.1.10	Des produits fiscaux en hausse en lien avec la réforme de la taxe d'habitation (chapitre 73)	9
2.1.11	Des dotations et participations avec une évolution haussière mais impactées par la réforme de la taxe d'habitation (chapitre 74).....	11
2.1.12	Les autres produits de gestion courante intègrent les loyers de la Maison de Santé (chapitre 75)	11
3	LES EPARGNES	12
4	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13
	Les dépenses d'investissement	13
4.1.1	Les principales dépenses d'équipement 2021	13
4.1.2	Les dépenses financières.....	15
	Les recettes d'investissement.....	16
4.1.4	Les ressources propres.....	16
4.1.5	Les participations et subventions.....	16
4.1.6	La dette	16
5	LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GARDIES	17

PREAMBULE

Ce rapport de présentation budgétaire précise les orientations annoncées lors du débat d'orientations budgétaires du 15 mars dernier.

En lien avec l'amélioration de la situation financière structurelle de la collectivité, la municipalité s'est dotée d'un plan pluriannuel d'investissement et s'est fixée des objectifs de gestion pour les 5 années à venir, présentés lors du débat d'orientations budgétaires

Ce sont le PPI et les objectifs de gestion qui ont guidé la construction du budget primitif 2022

Pour rappel, les objectifs de gestion sont les suivants :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement, en particulier la masse salariale, afin de préserver dans la durée les capacités d'auto-financement de la commune ;
- Maintenir une épargne nette de 400 000 € par an
- Limiter le recours à l'emprunt au montant du capital annuellement remboursé afin de stabiliser l'encours de dette
- Chercher de manière systématique l'accompagnement des projets via des financements publics (subventions Europe, Etat, Région, Département).
- Poursuivre la mutualisation avec la Communauté de Communes chaque fois que cela s'avère opportun pour les deux collectivités

En fonctionnement, le budget 2022 sera maîtrisé : les dépenses de gestion seront contenues et permettront de consolider la capacité d'autofinancement de la collectivité.

En investissement, le programme d'équipement 2022 sera ambitieux et visera principalement la rénovation et l'amélioration du patrimoine tout en limitant le recours à l'emprunt.

COMMUNE DE LODEVE

1 L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2022 du budget principal est équilibré à hauteur de 18 918 194,35 € dont 10 062 734 € pour la section de fonctionnement et 8 855 460,35 € pour la section d'investissement.

Ce budget intègre les résultats 2021 du budget principal.

La section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	BP 2021	BP 2022
011 Charges à caractère général	1 739 664,00	1 767 759,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	4 875 830,00	4 980 000,00
014 Atténuation de recettes	610 275,00	585 275,00
65 Autres charges de gestion courante	687 067,00	735 000,00
66 Charges Financières	245 000,00	232 500,00
67 Charges exceptionnelles	91 530,00	72 300,00
68 Dotations aux provisions	27 000,00	-
022 Dépenses imprévues	30 000,00	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 306 366,00	8 372 834,00
023 Virement à la section d'investissement	839 414,17	1 147 759,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	506 836,00	542 141,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 346 250,17	1 689 900,00
TOTAL DES DEPENSES	9 652 616,17	10 062 734,00

Chapitre	BP 2021	BP 2022
013 Atténuation de charges	145 300,00	120 000,00
70 Produits des services et ventes diverses	431 900,00	572 000,00
73 Produits des impôts et taxes	5 229 000,00	5 297 000,00
74 Dotations et subventions	3 100 900,00	3 209 650,00
75 Autres produits de gestion courante	137 000,00	159 000,00
77 Produits exceptionnels	2 000,00	2 000,00
78 Reprise sur provision (semi-budgétaires)	-	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	9 046 100,00	9 359 650,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 554,00	176 306,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	180 554,00	176 306,00
TOTAL	9 226 654,00	9 535 956,00
002 Résultat de fonctionnement	425 962,17	526 778,00
TOTAL DES RECETTES	9 652 616,17	10 062 734,00

Hors résultat assainissement

COMMUNE DE LODEVE

La section d'investissement :

Dépenses d'investissement	BP 2021	BP 2022
16 Emprunts et dettes assimilées	1 320 000,00	1 127 000,00
20 Immobilisations incorporelles	132 980,00	129 500,00
204 Subventions d'équipement versées	17 820,00	67 534,00
21 Immobilisations corporelles	1 783 479,17	3 257 542,00
23 Immobilisations en cours	1 315 700,00	390 000,00
27 Autres immobilisations financières	596 100,00	166 000,00
45 Opérations pour compte de tiers	200 000,00	250 000,00
<i>RAR dépenses n-1</i>	<i>618 395,38</i>	<i>353 304,61</i>
Total des dépenses réelles d'investissement	5 984 474,55	5 740 880,61
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 554,00	176 306,00
041 Opérations patrimoniales	3 620 000,00	330 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 800 554,00	506 306,00
<i>001 resultat n-1</i>	<i>2 954 451,70</i>	<i>2 608 273,74</i>
TOTAL DES DEPENSES	12 739 480,25	8 855 460,35

Recettes d'investissement	BP 2021	BP 2022
10 Dotations et fonds propres (sauf 1068)	330 000,00	873 000,00
<i>1068 excédent de fonctionnement capitalisé</i>	<i>1 387 536,08</i>	<i>777 346,60</i>
13 Subventions (sauf 138)	1 827 283,00	1 668 982,00
16 Emprunts et dettes	1 800 000,00	957 000,00
27 Autres immobilisations financières	43 100,00	-
45 Opérations pour compte de tiers	200 000,00	250 000,00
024 Produits de cessions d'immobilisation		125 000,00
<i>RAR recettes n-1</i>	<i>2 185 311,00</i>	<i>2 184 231,75</i>
Recettes réelles d'investissement	7 773 230,08	6 835 560,35
021 Virement de la section de fonctionnement	839 414,17	1 147 759,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	506 836,00	542 141,00
041 Opérations patrimoniales	3 620 000,00	330 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	4 966 250,17	2 019 900,00
TOTAL DES RECETTES	12 739 480,25	8 855 460,35

Hors résultat assainissement

2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	Evolution
011 Charges à caractère général	1 739 664,00	1 767 759,00	1,61%
012 Charges de personnel, frais assimilés	4 875 830,00	4 980 000,00	2,14%
014 Atténuation de recettes	610 275,00	585 275,00	-4,10%
65 Autres charges de gestion courante	687 067,00	735 000,00	6,98%
66 Charges Financières	245 000,00	232 500,00	-5,10%
67 Charges exceptionnelles	91 530,00	72 300,00	-21,01%
68 Dotations aux provisions	27 000,00	-	
022 Dépenses imprévues	30 000,00	-	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 306 366,00	8 372 834,00	0,80%

Hors résultat assainissement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 372 834 € soit + 0.80% par rapport au budget 2021.

Cette faible évolution des dépenses réelles de fonctionnement traduit l'effort de gestion engagé par la collectivité pour maîtriser son fonctionnement courant.

2.1.1 Les charges à caractère général : une évolution contenue (chapitre 011)

DETAILS	BP 2021	BP 2022
GESTION BATIMENTS COMMUNAUX (fluides, maintenance, ...)	572 445	574 650
FOURNITURES ET PRESTATIONS POUR L'ACTIVITE DES SERVICES	1 115 438	1 139 759
SERVICES GENERAUX	274 816	278 195
AFFAIRES GENERALES (état civil, élections)	14 070	11 720
VIE ASSOCIATIVE/LUTEVA	49 380	42 585
POLICE MUNICIPALE	41 595	40 950
AFFAIRES SCOLAIRES	79 734	78 604
ECOLE DE MUSIQUE	4 700	5 700
CINEMA	82 558	98 600
MEDIATHEQUE	60 000	71 650
ACTION CULTURELLE	4 100	4 100
SERVICE DES SPORTS	46 645	33 170
CENTRE SOCIAL	28 180	29 730
SERVICES TECHNIQUES	429 660	444 755
IMPOTS ET TAXES	51 781	53 350
CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 739 664	1 767 759

COMMUNE DE LODEVE

Les dépenses à caractère général ont été estimées à 1 767 759 € soit + 1.6% par rapport au budget précédent

Les dépenses 2022 ont été évaluées conformément à une activité normale des services hors crise sanitaire.

Les dépenses nouvelles concerneront essentiellement la prise en compte de nouveaux contrats de maintenance, et la location d'une balayeuse aux services techniques.

Les dépenses de fluides et de fonctionnement des bâtiments communaux sont globalement stables ; les économies générées par la fermeture de la piscine et la réduction des consommations sur l'éclairage public devraient compenser les évolutions (Maison de santé, coût de l'énergie)

2.1.2 Les dépenses de personnel : une évolution maîtrisée (chapitre 012)

	BP 2021	BP 2022
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 875 830	4 980 000
Salaires bruts chargés	4 399 400	4 472 900
Remboursement personnel mise à disposition GEEP	60 000	65 000
Remboursement personnel mis à disposition CCLL	295 000	320 500
Cotisations COS	33 930	32 300
Médecine du travail / expertises médicales	20 000	20 000
Cotisations pour assurance du personnel	67 500	69 300

Les dépenses de personnel sont estimées à 4 980 000 € pour 2022 soit une augmentation de + 2.14% par rapport au budget 2021.

Les facteurs externes impactant l'évolution de la masse salariale sont les suivants : + 50 000 €

- La revalorisation des carrières des agents de catégorie C
- L'augmentation du SMIC et de l'indice minimum de traitement des fonctionnaires
- Les évolutions de carrière, communément appelé GVT (glissement vieillesse technicité)

Les facteurs internes seront les suivants :

- Le coût de la mutualisation des services communautaires est évalué à 320 500 € soit + 25 000 € par rapport à 2021. Cette évolution correspond à l'impact de recrutements d'agents intercommunaux mutualisés intervenus courant 2021.

Pour 2022, le montant des mises à disposition représente un coût net pour la ville de 40 000 €.

- De nouveaux recrutements sur 2022: chargé de communication, référent accueil pour le centre social, contrôleur de voirie : 75 000 €
- La fermeture de la piscine – 18 000 € d'emplois saisonniers

Le recours au GEEP sera poursuivi en 2021 pour les services scolaires et entretien.

COMMUNE DE LODEVE

2.1.3 Des atténuations de produits stables (chapitre 014)

	BP 2021	BP 2022
014 – ATTENUATION DE PRODUITS	610 275	585 275
Attribution de compensation à verser à la CCLL	585 275	585 275
Dégrèvements THLV à la charge de la commune	25 000	0

Le montant de l'attribution de compensation à la Communauté de Communes restera inchangé en 2022.

2.1.4 Des charges de gestion courante en augmentation (chapitre 65)

	BP 2021	BP 2022
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	687 067,00	735 000,00
Contingent SDIS	272 488,00	273 000,00
Subvention d'équilibre CCAS	40 000,00	52 500,00
Redevances pour brevet, logiciel, concessions		6 500,00
Diverses subventions de fonctionnement	73 500,00	103 000,00
Autres participations (dont Saint Joseph) et charges diverses de gestion	126 579,00	133 000,00
Indemnités et frais des élus	159 500,00	160 000,00
Admission en non valeur sur créances irrécouvrées	15 000,00	7 000,00

Le montant des **autres de charges de gestion courante** est en augmentation de 6.98% par rapport à 2021 en raison de :

- L'ajustement de la subvention du CCAS (dispositif parcours réussite éducative) : + 12 500 €
- L'augmentation des subventions aux associations :
 - o + 9 500 € pour les subventions de fonctionnement
 - o +20 000 € pour le dispositif territoire 0 chômeurs
- Une nouvelle dépense liée au renouvellement des licences informatiques pour les services : + 6500 €

2.1.5 Des frais financiers en baisse (chapitre 66)

	BP 2021	BP 2022
66 - CHARGES FINANCIERES	245 000,00	232 500,00
Intérêts réglés à l'échéance	230 000,00	220 000,00
Intérêts courus non échus (différentiel N/N-1)	-5 000,00	-2 500,00
Intérêts des comptes courants (ligne de trésorerie)	20 000,00	15 000,00

Les frais financiers s'élèvent à 232 500 € et comprennent :

- les charges d'intérêts des emprunts en cours avec les Intérêts Courus Non Echus (ICNE)
- les intérêts liés à la mobilisation de ligne de trésorerie : la ligne de trésorerie mobilisée pour l'opération maison de santé sera entièrement remboursée en 2022

COMMUNE DE LODEVE

2.1.6 Des charges exceptionnelles en diminution (chapitre 67)

	BP 2021	BP 2022
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	91 530	72 300
Subventions exceptionnelles aux associations	88 030	67 300
Autres dépenses exceptionnelles	3 500	5 000

La diminution des charges exceptionnelles par rapport à 2021 s'explique principalement par la non reconduction de l'achat de bons cadeaux pour les séniors (lié à la crise sanitaire).

Les subventions versées aux associations pour leurs projets seront maintenues à la même hauteur qu'en 2021.

Les recettes réelles de fonctionnement

Chapitre	BP 2021	BP 2022	Evolution
013 Atténuation de charges	145 300,00	120 000,00	-17,41%
70 Produits des services et ventes diverses	431 900,00	572 000,00	32,44%
73 Produits des impôts et taxes	5 229 000,00	5 297 000,00	1,30%
74 Dotations et subventions	3 100 900,00	3 209 650,00	3,51%
75 Autres produits de gestion courante	137 000,00	159 000,00	16,06%
77 Produits exceptionnels	2 000,00	2 000,00	
Total des recettes réelles de fonctionnement	9 046 100,00	9 359 650,00	3,47%

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 9 359 650 €, en augmentation de .3.47 % par rapport au budget 2021.

2.1.7 Des atténuations de charges en baisse (chapitre 013)

	BP 2021	BP 2022
013 - ATTENUATION DE CHARGES	145 300	120 000
Participations de l'Etat au titre des contrats aidés	19 000	50 000
Remboursements assurance risques statutaires	61 300	40 000
Autres remboursements (CDC, URSSAF, CDG droit syndical)	65 000	30 000

Les remboursements sur charges de personnel sont estimés à 120 000 € pour l'année 2022.
Les participations sur les contrats aidés seront en augmentation, la ville ayant embauché 3 contrats PEC (parcours emploi compétence).

COMMUNE DE LODEVE

Les autres remboursements ont été estimés en fonction des situations actuelles des agents placés en maladie ou accident de service.

2.1.8 Des produits des services du domaine et ventes en hausse

	BP 2021	BP 2022
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	431 900	572 000
Concessions dans les cimetières	15 000	15 000
Redevance d'occupation du domaine public communal	6 000	6 000
Régies à caractère culturel (Ecole de musique /médiathèque/cinéma)	163 000	209 000
Régie à caractère de loisir (Lutéva)	39 400	15 000
Vente de bois		15 000
Remboursement de frais (personnel et autres frais) à l'EPCI	208 500	292 000
Remboursement de frais autres redevables (charges locatives)		20 000

Le montant du chapitre produit des services s'élève à 572 000 € soit + 32.4% par rapport à 2021.

Cette évolution concerne :

- l'augmentation prévisionnelle des recettes liées au cinéma : suite à la crise sanitaire qui a fortement impactée l'activité de ce service, la municipalité table sur une reprise d'activité à hauteur de 80% d'une activité « normale » soit une recette supplémentaire de + 40 000 € par rapport au budget 2021.
- l'augmentation des remboursements des personnels mutualisés avec la Communauté de Communes Lodévois et Larzac soit + 80 000 €
- une recette de 15 000 € versée par l'Office National des Forêts pour la vente de bois
- les remboursements des charges locatives de la Maison de santé pour 20 000 €

2.1.9 Des produits fiscaux peu évolutifs (chapitre 73)

	BP 2021	BP 2022
73 - IMPOTS ET TAXES	5 229 000	5 297 000
Impôts locaux (TH / TF / TFNB)	4 657 000	4 767 000
Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	115 000	105 000
Droits de place (foires et marchés) et de stationnement (fourrière)	67 000	65 000
Taxe sur l'électricité	210 000	160 000
Taxe additionnelle aux droits de mutation	180 000	200 000

Le chapitre impôts et taxes s'établit à 5 297 000 €, soit + 1.3% par rapport à 2021.

En matière de fiscalité directe, le produit fiscal attendu est de 4 767 000 €.

COMMUNE DE LODEVE

Ce produit fiscal se compose :

- Du produit de taxe foncière bâti
- Du produit de taxe foncière non bâti
- Du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants
- De la compensation sur la perte de produit de taxe d'habitation suite à la réforme

Détail produit de fiscalité directe suite à notification des bases prévisionnelles

TAXE FONCIERE BATI	base prévisionnelle	Taux	Produit
montant notifié	7 743 000	54,12%	4 190 512
<i>évolution</i>	<i>+3,1% par rapport à 2021</i>	<i>inchangé</i>	
TAXE FONCIERE NON BATI			
montant notifié	43400	129%	55 986
<i>évolution</i>	<i>+3,9% par rapport à 2021</i>	<i>inchangé</i>	
TAXE HABITATION			
residences secondaires	969 427	19,52%	195 232
locaux vacants	300 124	19,52%	58 584
<i>évolution</i>	<i>+3,4% par rapport à 2021</i>	<i>inchangé</i>	
compensation TH			264 104
<i>évolution</i>	<i>+3,4% par rapport à 2021</i>		
rôles supplémentaires			2 582
TOTAL produit fiscal prévisionnel			4 767 000

Les taux communaux de fiscalité directe resteront inchangés pour 2022 ; le taux relatif au foncier bâti intègre désormais le taux départemental (21,45%) :

L'évolution des bases prévisionnelles tient compte de la revalorisation des valeurs locatives fixée par l'Etat à hauteur de 3.4% pour 2022.

Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité(TCFE) en 2022 a été ajusté par rapport aux encaissements 2021 ;

Le produit des droits de mutation a été estimé à 200 000 € compte tenu de la moyenne des encaissements perçus sur les 3 dernières années.

COMMUNE DE LODEVE

2.1.10 Des dotations et participations avec une évolution positive (chapitre 74)

	BP 2021	BP 2022
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 100 900	3 209 650
Dotation forfaitaire	1 100 600	1 100 135
Dotation de solidarité rurale	992 000	1 064 500
Dotation de solidarité urbaine	465 000	474 715
Dotation nationale de péréquation	322 000	314 900
Subventions Etat	3 300	12 400
Subventions de fonctionnement Département	12 000	12 000
Participations de fonctionnement reçues- EPCI (école de musique)	28 000	28 000
Subventions de fonctionnement - Communes (participation pour écoles)	35 000	40 000
Subventions de fonctionnement reçues- Autres organismes (cnc / caf)	87 000	105 000
Compensations de l'Etat (TF, TFNB)	44 000	46 000
Autres participations (dotations titres sécurisés)	12 000	12 000

Le chapitre 74 est composé notamment :

- Des concours financiers de l'Etat constitués par les dotations et les compensations fiscales
- Des participations et subventions reçues par la collectivité dans le cadre du fonctionnement de ses services

Ce chapitre est en augmentation par rapport à 2021 en raison :

- Du montant des dotations de l'Etat estimé à 2 954 250 € soit une hausse de + 74 000€ principalement due à l'évolution de la DSU et de la DSR.

Au moment de la rédaction de ce rapport, les notifications des dotations de l'Etat ne sont pas encore connues. Les montants des dotations ont donc été estimés sur la base des dispositions de la loi de finances 2021.

Les autres subventions seront en augmentation de 32 000 € par rapport à 2021, en raison principalement de subventions plus élevées pour le fonctionnement du centre social.

2.1.11 Les autres produits de gestion courante intègrent les loyers de la Maison de Santé (chapitre 75)

	BP 2021	BP 2022
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	137 000,00	159 000,00
Redevances de locations de salles municipales et divers loyers	52 000,00	63 000,00
Autres loyers (photovoltaïque)	25 000,00	25 000,00
Loyers Maison de Santé	60 000,00	71 000,00

Les **produits courants** intégreront les loyers de la maison de santé pluriprofessionnelle évalués à 71 000€ pour 2022.

COMMUNE DE LODEVE

3 LES EPARGNES

Libellé	BP 2021	BP 2022
70 Produits des services et ventes diverses	431 900,00	572 000,00
73 Produits des impôts et taxes	5 229 000,00	5 297 000,00
74 Dotations et subventions	3 100 900,00	3 209 650,00
75 Autres produits de gestion courante	137 000,00	159 000,00
013 Atténuation de charges	145 300,00	120 000,00
Recettes courantes de fonctionnement (1)	9 044 100,00	9 357 650,00
011 Charges à caractère général	1 739 664,00	1 787 759,00
012 Charges de personnel	4 875 830,00	4 980 000,00
65 Autres charges de gestion courante	687 067,00	735 000,00
68 Provisions pour risques	27 000,00	-
014 Atténuation de produits	610 275,00	585 275,00
Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles(2)	7 939 836,00	8 068 034,00
Epargne de gestion		
(3) = (1) - (2)	1 104 264,00	1 289 616,00
Charges financières (66)	245 000,00	232 500,00
Produits financiers (76)	-	-
Résultat financier (4)	- 245 000,00	- 231 000,00
Charges exceptionnelles (67)	91 530,00	72 300,00
Produits exceptionnels hors cessions, et transferts de charges (77 et 79)	2 000,00	2 000,00
Résultat exceptionnel (5)	- 89 530,00	- 70 300,00
Epargne Brute		
(6) = (3)+(4)+(5)	769 734,00	988 316,00
Remboursement du capital de la dette hors renégociation de la dette (7) hors prêt court terme	820 000,00	890 000,00
Epargne Nette ou autofinancement courant		
(8) = (6) -(7)	- 50 266,00	98 316,00

L'ensemble des épargnes prévisionnelles sont en augmentation par rapport au budget 2021.

L'épargne nette prévisionnelle, est proche de 100 000 € et devrait s'améliorer en fin d'exercice, compte tenu de l'évaluation prudente, mais néanmoins sincère des dépenses et recettes de fonctionnement de l'exercice.

4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2021	BP 2022
16 Emprunts et dettes assimilées	1 320 000,00	1 127 000,00
20 Immobilisations incorporelles	132 980,00	129 500,00
204 Subventions d'équipement versées	17 820,00	67 534,00
21 Immobilisations corporelles	1 783 479,17	3 257 542,00
23 Immobilisations en cours	1 315 700,00	390 000,00
27 Autres immobilisations financières	596 100,00	166 000,00
45 Opérations pour compte de tiers	200 000,00	250 000,00
RAR dépenses n-1	618 395,38	353 304,61
Total des dépenses réelles d'investissement	5 984 474,55	5 740 880,61

Hors résultat assainissement

Pour 2022, les dépenses réelles d'investissement représentent un budget de 5 740 880 €.

Les dépenses d'équipement budgétées pour 2022 (chapitre 20,204,21,23,27) s'élèvent à 4 010 576 €.

Conformément aux orientations budgétaires présentées et au plan pluriannuel d'investissement, le programme d'équipement 2022 sera ambitieux et visera principalement la rénovation et l'amélioration du patrimoine.

4.1.1 Les principales dépenses d'équipement 2022

Des investissements pour des équipements sportifs et de loisirs de qualité

La requalification du complexe sportif Beaumont et du centre aquatique Nautilia

Ce projet global dont la réalisation s'étalera sur 4 ans, démarrera en 2022 par les phases de maîtrise d'œuvre pour un coût prévisionnel de 129 830 €

Des investissements pour améliorer les espaces publics

Une enveloppe globale de 439 000 sera consacrée à l'amélioration des espaces publics en 2022.

Le programme annuel de voirie et d'éclairage public sera maintenu à hauteur de 376 000 €.

Le programme voirie concernera principalement les réfections suivantes :

- Route de Mayres
- Route de la solitude
- Route du Castellas
- Route Font del Sauze
- Chemin des Gardies

Ce programme annuel sera complété par des petites opérations sur divers espaces publics de la ville pour 15 000 €

En plus de ces projets, le plan d'action pour le développement des mobilités douces sera finalisé et la concertation pour définir le programme d'aménagement du Parc sera lancée.

Des investissements pour rénover le bâti dégradé

L'opération Centre Bourg sera poursuivie en 2022 pour 166 000 € ; Cette opération confiée par concession d'aménagement à la société publique locale Territoire 34 porte en particulier la création de logements sociaux et de commerces.

Dans le cadre de la gestion des périls imminents, un immeuble situé rue de la République devrait être démoli en 2022 pour un coût de 240 000 €.

30 000 € sont inscrits au titre de la participation au dispositif « opération façades » mené en partenariat avec la Communauté de Communes, la région et le département.

Des investissements pour rénover, rendre accessible et mettre en valeur les bâtiments publics et le patrimoine historique

En 2022, plusieurs projets en AP/CP seront poursuivis et/ou se termineront :

La rénovation énergétique de Luteva / Ramadier (travaux) : 767 040 €

Les aménagements et mise en accessibilité du centre social (travaux) 560 640 €

La rénovation thermique de l'école Gély (phase maîtrise d'œuvre et travaux): 169 000€

La rénovation thermique de l'école Vinas (phase maîtrise d'œuvre et début des travaux): 30 000 €

La fin des paiements de l'école de musique : 118 000 €

La fin des paiements de la Maison de santé : 330 000 €

Le clocher Saint Fulcran (phase travaux) : 652 565 €

La fin des travaux chapelle de la Vierge (opération en maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes Lodévois et Larzac) est budgétée à hauteur de 60 000 €.

Des investissements pour favoriser l'action de service public

L'enveloppe annuelle consacrée à l'entretien des bâtiments communaux sera de 100 000 € et concernera des réparations dans plusieurs bâtiments et des mises aux normes.

180 000 € seront consacrés aux services pour l'acquisition des matériels et équipements nécessaires à leur bon fonctionnement.

En plus de ces investissements, d'autres dépenses concerneront :

Les travaux du carré militaire : 42 000 €

La participation au PLUI : 18 334 €

La reprise des concessions du cimetière : 33 000 €

COMMUNE DE LODEVE

Détail des dépenses d'équipements gérés en AP/CP

N° ET INTITULE DE L'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé après révision	CP antérieurs réalisations au 01/01/2022	CP ouverts titre de l'exercice 2022	Restes à financer sur les exercices au-delà de N+1
11/ Travaux cathédrale	284 000,00		284 000,00	177 598,08	60 000,00	46 401,92
13/ Espace Santé	3 618 112,00	74 000,00	3 692 112,00	3 361 908,88	330 000,00	203,12
14/ Concession d'aménagement pour la revitalisation du centre bourg	1 133 000,00		1 133 000,00	303 000,00	166 000,00	664 000,00
15/ Programmation pluriannuelle Eclairage public (dont géoréférencement et module métier)	1 535 000,00		1 535 000,00	1 294 174,26	55 000,00	185 825,74
16/ Complexe André Beaumont – Projet de requalification des espaces	2 134 680,00	544 320,00	2 679 000,00	80 063,23	87 830,00	1 966 786,77
17/ Travaux cimetière (réfection voies et allées, reprises)	305 000,00		305 000,00	94 597,47	33 000,00	177 402,53
20/ Diagnostics amiante	40 000,00		40 000,00	0,00	10 000,00	30 000,00
21/ Etude et travaux de réhabilitation du site Gambetta - Réalisation d'une école de musique	580 896,00		580 896,00	445 063,70	118 000,00	17 832,30
22/ Réhabilitation du clocher Saint Fulcran	1 500 000,00	675 000,00	2 175 000,00	49 723,37	652 565,00	1 472 711,63
23/ Amélioration énergétique du complexe Luteva/Ramadier	790 000,00	169 000,00	959 000,00	8 084,42	767 040,00	183 875,58
24/ Amélioration énergétique - groupes scolaires	750 000,00	-40 000,00	710 000,00	1 560,00	199 000,00	509 440,00
dont école Gély	344 000,00	-6 000,00	338 000,00	1 560,00	169 000,00	167 440,00
dont école Vinas	406 000,00	-34 000,00	372 000,00	0,00	30 000,00	342 000,00
25/ Aménagement des locaux du Centre Social	495 000,00	205 000,00	700 000,00	129 435,66	560 640,00	9 924,34
26/ Centre aquatique NAUTILIA	1 094 000,00		1 094 000,00		42 000,00	1 052 000,00
27/Aménagement city stade Grezac	840 000,00		840 000,00		5 000,00	835 000,00
28/ Requalification Parc municipal	1 113 000,00		1 113 000,00		36 000,00	1 077 000,00
29/ Requalification Hôtel de ville aile sud	1 293 000,00		1 293 000,00		18 000,00	1 275 000,00
30/ Aménagement mobilités douces	744 000,00		744 000,00		12 000,00	732 000,00
31/ Opérations façades 2022/2026	150 000,00		150 000,00		30 000,00	120 000,00
TOTAUX	18 938 288,00	1 627 320,00	20 565 608,00	6 422 575,89	3 182 075,00	10 355 403,93

4.1.2 Les dépenses financières

Les dépenses financières s'élèveront à 1 127 000 € en 2022.

890 000 € concerneront le remboursement en capital de la dette long terme.

237 000 € concerneront le remboursement d'un emprunt court terme mobilisé en 2021 pour préfinancer le FCTVA des investissements 2021.

Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement	BP 2021	BP 2022
10 Dotations et fonds propres (sauf 1068)	330 000,00	873 000,00
<i>1068 excédent de fonctionnement capitalisé</i>	<i>1 387 536,08</i>	<i>777 346,60</i>
13 Subventions (sauf 138)	1 827 283,00	1 668 982,00
16 Emprunts et dettes	1 800 000,00	957 000,00
27 Autres immobilisations financières	43 100,00	-
45 Opérations pour compte de tiers	200 000,00	250 000,00
024 Produits de cessions d'immobilisation		125 000,00
<i>RAR recettes n-1</i>	<i>2 185 311,00</i>	<i>2 184 231,75</i>
Recettes réelles d'investissement	7 773 230,08	6 835 560,35

4.1.3 Les dotations et fonds propres

- Les dotations et fonds propres représentent 873 000 € :
 - o 853 000 € de FCTVA correspondant aux investissements 2021 et à l'ensemble de l'opération Maison de Santé
 - o 20 000 € de taxe d'aménagement

4.1.4 Les participations et subventions

Le montant des subventions inscrites au budget 2022 représentent 1 668 982 € soit 41.6% des dépenses d'équipements 2022.

Ces subventions permettront de financer les principales opérations d'investissement 2022.

Les subventions se répartissent entre différents financeurs :

- Etat : 691 200 €
- Région : 157 358 €
- Département : 535 190 €
- Europe (ATI) : 72 200 €
- Autres organismes (CAF, CNC) : 213 034 €

4.1.5 La dette

Au regard du programme d'investissement 2022, la ville aura recours à l'emprunt pour financer ces dépenses.

- Un emprunt de 800 000 € dont le montant pourra être recalibré en cours d'année en fonction du montant réel des investissements réalisés.
- Un emprunt d'équilibre de 157 000 €, qui ne devrait pas faire l'objet d'une réalisation mais qui sera inscrit au budget dans l'attente de la notification de subventions.

COMMUNE DE LODEVE

5 LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GARDIES

Le budget annexe du lotissement Les Gardies sera reconduit à l'identique pour 2022.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-
66	CHARGES FINANCIERES	1 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENT	73 230,82
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA	1 000,00
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	23 189,66
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		98 420,48

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget 2022
70	PRODUITS DES SERVICES...	97 420,48
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	0,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA	1 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		98 420,48

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Budget 2022
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	-
001	DEFICIT ANTÉRIEUR REPORTÉ	73 230,82
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES		73 230,82

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Budget 2022
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	73 230,82
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		73 230,82

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - MAIRIE DE
LODEVE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE (2)

Numéro SIRET : 21340142500185

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE LODEVE

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : LOTISSEMENTS LES GARDIES (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	20

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	MAIRIE DE LODEVÉ LOTISSEMENTS LES GARDIES	BP 2022
------------	--	------------

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIÈRES		A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement,
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3,
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	75 230,82	98 420,48
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 23 189,66	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		98 420,48	98 420,48

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	73 230,82
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 73 230,82	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		73 230,82	73 230,82
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		171 651,30	171 651,30

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82	73 230,82
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		74 230,82	0,00	74 230,82	74 230,82	74 230,82
TOTAL		75 230,82	0,00	75 230,82	75 230,82	75 230,82

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	23 189,66
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	98 420,48
--	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	97 420,48	0,00	97 420,48	97 420,48	97 420,48
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		97 420,48	0,00	97 420,48	97 420,48	97 420,48
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		97 420,48	0,00	97 420,48	97 420,48	97 420,48
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL		98 420,48	0,00	98 420,48	98 420,48	98 420,48

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	98 420,48
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	72 230,82	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

MAIRIE DE LODEVE - LOTISSEMENTS LES GARDIES - BP - 2022

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES
II
A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	73 230,82
---	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	73 230,82
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82	73 230,82
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82	73 230,82
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82	73 230,82
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	73 230,82	0,00	73 230,82	73 230,82	73 230,82
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						73 230,82

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
--	-------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		1 000,00	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 000,00	0,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		73 230,82	73 230,82
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 000,00	74 230,82	75 230,82

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	23 189,66
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	98 420,48
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	73 230,82
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	73 230,82
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A8).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	97 420,48		97 420,48
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		1 000,00	1 000,00
	Recettes de fonctionnement – Total	97 420,48	1 000,00	98 420,48

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	98 420,48
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	73 230,82	0,00	73 230,82
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	73 230,82	0,00	73 230,82

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	73 230,82
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		0,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 000,00	1 000,00	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	73 230,82	73 230,82	73 230,82
71355	Varlat° stocks terrains aménagés	73 230,82	73 230,82	73 230,82
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		73 230,82	73 230,82	73 230,82
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (10)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		74 230,82	74 230,82	74 230,82
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		75 230,82	75 230,82	75 230,82

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	23 189,66
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	98 420,48

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	97 420,48	97 420,48	97 420,48
7015	Ventes de terrains aménagés	97 420,48	97 420,48	97 420,48
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		97 420,48	97 420,48	97 420,48
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		97 420,48	97 420,48	97 420,48
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
796	Transferts charges financières	1 000,00	1 000,00	1 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		98 420,48	98 420,48	98 420,48

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	98 420,48
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	73 230,82
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	73 230,82

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 28, 38, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	73 230,82	73 230,82	73 230,82
3355	Travaux	73 230,82	73 230,82	73 230,82
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		73 230,82	73 230,82	73 230,82
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent' invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		73 230,82	73 230,82	73 230,82
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		73 230,82	73 230,82	73 230,82

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	73 230,82
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porté uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 58 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0 29

Nombre de membres présents : 0 25

Nombre de suffrages exprimés : 0 29

VOTES :

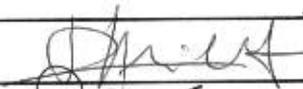
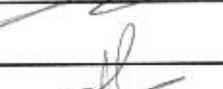
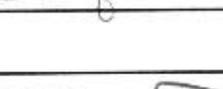
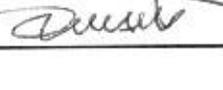
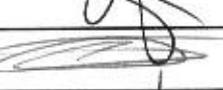
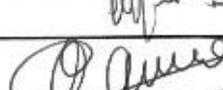
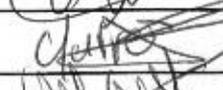
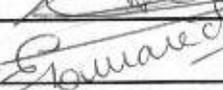
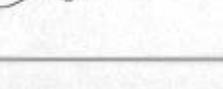
Pour : 0 22

Contre : 0 7

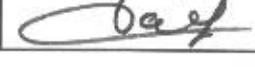
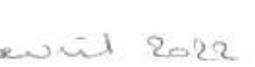
Abstentions : 0

Date de convocation : 29 mars 2022

Présenté par (1), Marie-Louise Vélard
A. le 29 mars 2022Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session *ordinaire*
A. le 29 mars 2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALIBERT Damien	
BENAMEUR Ali	
BENAMMAR-KOLY Fadilha	
BOSC David	
CAUMES Marie Pierre	
CAUVY Françoise	
CROS Ludovic	
DETRY Thibault	
DRUART David	
ENNADIFI Fatiha	
FERAL Claude	
GALEOTE Monique	
GOURMELON Izia	
KASSOUH Hamed	
KOEHLER Didier	
LAATEB Claude	
LEVEQUE Gaëlle	
MARRES Gilles	
PANIS Michel	
PEDROS Isabelle	
POMAREDE Edith	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

RICARDO Christian	
ROCOPLAN Nathalie	
ROUQUETTE Damien	
SAUVIER Jean Marc	
SINEGRE Joana	
STADLER-LATOURE Magali	
SYZ Nathalie	
VERDOL Marie Laure	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 7 avril 2022, et de la publication le 7 avril 2022

A. Leveque
le 6 avril 2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante émet :

Gaëlle LEVEQUE
Maire de LODEVE

